



COMMUNIQUÉ

No: 78
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 12 AOÛT 1981

ARRANGEMENTS INTÉRIMAIRES CANADA/ÉTATS-UNIS SUR LE SAUMON DU PACIFIQUE

Les représentants des gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis se sont réunis le 19 juin à Washington, D.C., pour étudier les recommandations faites par leurs négociateurs spéciaux concernant des questions bilatérales liées au saumon du Pacifique.

Les négociateurs spéciaux, Messieurs Michael P. Sheppard (Canada) et Dayton P. Alverson (États-Unis) ont recommandé, dans leur rapport d'étape du 11 juin, que les deux pays poursuivent leurs efforts pour en venir à un accord global visant la gestion coopérative et la mise en valeur des ressources en saumon du Pacifique. Ils ont en outre recommandé que les deux pays appliquent certains arrangements intérimaires pour le reste de l'année 1981 et pour 1982 afin d'améliorer la conservation des stocks de saumon du Pacifique d'une façon qui avantagera les deux parties.

Les participants à la réunion du 19 juin ont noté que les recommandations semblent recevoir un large appui dans les deux pays. En effet, les organismes de gestion des pêches des deux pays se sont dits généralement d'accord avec l'approche recommandée par les négociateurs spéciaux. Ils ont également mentionné qu'ils s'efforceront de voir à ce que soient appliquées les dispositions des arrangements intérimaires pour 1981 et qu'ils oeuvreront activement pour finaliser les régimes de gestion pour 1982 de sorte qu'ils soient conformes aux recommandations.

Ayant revu les recommandations des négociateurs spéciaux et notant l'appui qu'elles ont reçu dans les deux pays, les gouvernements du Canada et des États-Unis souhaitent réaffirmer leur appui aux efforts des négociateurs spéciaux pour en arriver à un accord global.

Les gouvernements conviennent avec les négociateurs spéciaux qu'un accord à long terme de gestion coopérative et de mise en valeur des ressources en saumon du Pacifique s'impose d'urgence pour assurer une conservation adéquate et une utilisation optimale des stocks, et que les groupes de pêcheurs des deux pays souhaitent vivement en venir à un accord.

En outre, les gouvernements sont d'avis que les arrangements intérimaires pour 1981 et 1982 recommandés par les négociateurs spéciaux s'inspireront des progrès réalisés dans les négociations et aideront concrètement les deux parties à en venir à un accord à long terme. Les gouvernements entendent oeuvrer en 1981 et 1982 pour assurer que toutes les pêches pertinentes sont menées conformément aux recommandations des négociateurs spéciaux. Les gouvernements étudient également l'utilité d'intégrer ces recommandations à des arrangements officiels.

Les gouvernements reconnaissent que les projets de recherche proposés sont importants pour assurer le succès des arrangements à long terme, et notent que les négociateurs spéciaux ont recommandé que certains projets soient menés en 1982. Les deux gouvernements étudient actuellement les projets recommandés pour l'an prochain.